Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026091-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-091

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : Modification de la désignation des représentants de la commune au sein de la commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le Maire expose,

VU les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n° 2026-032 du 02 avril 2026 portant désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;
CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 02 avril 2026, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal ;
CONSIDÉRANT qu'à la suite du contrôle de légalité, il a été demandé à la commune de procéder à une nouvelle élection afin de régulariser la composition de cette commission et de respecter les règles applicables à la représentation proportionnelle des différentes listes au sein du conseil municipal ;
CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant et comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal ;
CONSIDÉRANT que les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à une nouvelle élection portant sur l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à cette nouvelle élection, sur la base des listes de candidats déposées pour ce scrutin.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026091-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-091

LISTE 1

Titulaires :
M. Jérémy BESNEAU
M. Benoît PERILLAT-BOITEUX
Mme Isabelle CHARRÉ

Suppléants :
M. Jérôme LAMBERSEND
M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN
Mme Hélène PLOUVIER

LISTE 2

Titulaires :
M. Jean-Luc ARCADE
Mme Karen TAPPAZ
M. Francis MARCHAL

Suppléants :
M. Alexis VIDONNE
Mme Odile VIX
M. Jean-Luc ARCADE

En conséquence, le conseil municipal décide :

- **DE PROCÉDER** à une nouvelle élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.
- **DE CONSTATER**, après appel à candidatures et déroulement du scrutin à bulletin secret, les résultats suivants :

TITULAIRES
Liste 1 : 17 voix
Liste 2 : 6 voix

SUPPLEANTS
Liste 1 : 17 voix
Liste 2 : 6 voix

- **DE PROCLAMER** élus les membres suivants :

Membres titulaires :
- M. Jérémy BESNEAU
- M. Benoît PERILLAT-BOITEUX
- M. Jean-Luc ARCADE

Membres suppléants :
- M. Jérôme LAMBERSEND
- M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN
- M. Alexis VIDONNE

- **DE RAPPELER** que la présidence de la Commission d'appel d'offres est assurée par le Maire, M. Mickaël MAISTRE, ou son représentant ;
- **DE PRÉCISER** que la commission ainsi constituée est compétente pour la durée du mandat du conseil municipal, conformément aux dispositions légales applicables ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2026-032 du 02 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER